



COVID 19 – Situation sanitaire

Note 28

SGEC/2021/447
30/04/2021

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR DIFFUSION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION : Commission Permanente
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de
l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Comme nous vous l'avons annoncé dans les notes 25 et 26, la livraison des autotests va se poursuivre.

La présente note a pour objet de vous communiquer les informations relatives à la poursuite du déploiement de la campagne de mise à disposition de ces autotests.

Je vous suis reconnaissant de bien vouloir assurer la diffusion de cette information auprès de tous les chefs d'établissement.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

1. PRINCIPES GENERAUX DE LA CAMPAGNE

La reprise des cours à l'issue des vacances de printemps est accompagnée de déploiement d'une vaste **campagne destinée à fournir aux enseignants, aux personnels des établissements en contact avec les élèves et, dans un second temps aux lycéens, des boîtes d'autotests permettant à chaque personne concernée de se tester deux fois par semaine** et ainsi arrêter plus rapidement d'éventuelles nouvelles contaminations.

Les modalités d'utilisation et de distribution finale de ces autotests, tout particulièrement par les lycéens, seront communiquées dans les prochains jours.

2. CONDITIONS DE LIVRAISON DES AUTOTESTS

En raison de la nécessité de multiplier les approvisionnements, les prochaines livraisons d'autotests pourront être faites avec des emballages variables.

Ainsi, les livraisons pour les établissements du second degré devraient se faire :

- En boîtes de 10 autotests pour les enseignants et les personnels. Les personnes bénéficiaires seraient donc dotées, en une fois, des autotests nécessaires pour 5 semaines.
- En boîtes de 25 pour les autotests destinés aux lycéens et à utiliser sous contrôle dans l'établissement.
- Les livraisons de réassort pour le premier degré devraient se poursuivre en boîtes de 5 autotests.

L'organisation de la livraison doit tenir compte de deux impératifs :

- Le volume global de livraison (chaque boîte de 5 autotests est d'un format proche de celui d'une boîte de mouchoirs en papier) ;
- La nécessité de conserver les autotests à température tempérée (supérieure à 2 degrés et inférieure à 25 degrés).

Afin de tenir compte de ces impératifs et d'éviter la reproduction des difficultés intervenues l'an dernier lors des premières livraisons de masque, **les livraisons nécessaires aux établissements de l'Enseignement catholique font l'objet d'une organisation particulière** identique à celle mise en œuvre pour la première livraison. Un récent point fait avec le service logistique du Ministère de l'Education Nationale devrait permettre de corriger les dysfonctionnements de la première livraison.

3. LIVRAISON DES AUTOTESTS DANS LES ETABLISSEMENTS CATHOLIQUES

Pour tenir compte des impératifs décrits précédemment et limiter les déplacements nécessaires à la livraison finale dans les établissements, sans trop multiplier les points de livraison, **la livraison des autotests pour nos établissements est organisée par canton.**

Dans chaque canton (ou arrondissement pour les villes de Paris et Lyon) un établissement a été désigné « Tête de canton ». C'est cet établissement qui recevra les autotests pour l'ensemble des établissements du canton.

C'est l'établissement scolarisant l'effectif le plus important du canton qui a été désigné « Tête de canton ».

Les chefs d'établissement voudront bien se concerter afin d'organiser l'acheminement final vers chaque établissement du canton.

4. CALENDRIER DES PROCHAINES LIVRAISONS

En fonction des capacités d'approvisionnement, le calendrier prévisionnel des prochaines livraisons est le suivant :

- En fin de semaine du 3 mai (le plus probablement les 6 et 7 mai) : livraison des autotests à destination des enseignants du second degré.
- En début de semaine du 17 mai (le plus probablement les 17 et 18 mai) : livraison des autotests à destination des personnels des établissements du second degré et des lycéens.
- Au cours de la semaine du 17 mai : seconde livraison pour les établissements du premier degré.

En conséquence, et contrairement à ce qui a pu être annoncée, les séances d'autotests sous contrôle destinées aux lycéens ne pourront donc pas débuter au cours de la semaine du 10 mai mais seulement à partir du 17 ou du 18 mai, une fois les livraisons réceptionnées.

Une note destinée sera adressée lundi aux seuls chefs d'établissement des lycées afin de diffuser les instructions et documents relatifs à la réalisation de ces séances d'autotests sous contrôle.

5. CALCUL DES QUANTITES A LIVRER

Un nouveau traitement des données chiffrées a été effectué pour tenir compte de certaines erreurs contenues dans le premier fichier. Les livraisons se feront désormais sur la base de ce nouveau traitement.

Le fichier joint, qui rassemble la totalité des établissements catholiques français indique ceux qui ont été désignés comme « Tête de canton » et qui sont destinataires des livraisons.

Ce même fichier, trié par numéro de canton permet, pour chaque établissement de constater de quelle « Tête de canton » il dépend pour la fourniture des autotests qui lui reviennent.

Les quantités de boites livrées ont été calculées à partir des indications suivantes :

- Pour les enseignants : les effectifs enregistrés dans GABRIEL, via ANGE1 et ANGE2 (colonne T)
- Pour les personnels des établissements : les données communiquées par la Fnogec (colonne X)

La deuxième livraison, qui interviendra les 6 et 7 mai, et permettra de fournir les enseignants des établissements du second degré se fera sur la base des quantités indiquées dans la colonne E.

Les coordonnées des établissements « Tête de canton » (adresse physique, adresse électronique, téléphone) ainsi que celles de leurs chefs d'établissement (nom, prénom, adresse électronique et téléphone) ont été transmises aux entreprises assurant la livraison.